

 PRÉFET DE LA CHARENTE	<h2>Notice d'information</h2> <h3>Évaluation des incidences</h3> <h2>Natura 2000</h2> <p>Régime d'autorisation propre à Natura 2000</p>	Références réglementaires : - article 6 de la directive Habitats Faune Flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - articles : L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - arrêté préfectoral du 18 mai 2015	
Service instructeur : Direction Départementale des Territoires de la Charente Service Économie Agricole et Rurale Mission Biodiversité – Natura 2000 43, rue du Docteur Duroselle 16016 ANGOULÊME Cedex Tel :05.17.17.38.57			

<h3>Item 30 – Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports -</h3> <p>Seul l'aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2 ha prévu à l'intérieur d'un site Natura 2000 est soumis à évaluation des incidences Natura 2000.</p>	
Champ d'application	<ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports temporaire ou permanent est concerné par cet item ; • tout aménagement situé à moins de 200 m d'un site Natura 2000 « rivière », quelque soit sa localisation, est visé par cet item.
Sont exclus du champ d'application	Les aménagements à l'intérieur des bourgs ou en zone urbaine, sauf ceux entrant dans le champ d'application sont visés par cet item.
Sites Natura 2000 concernés par l'item	<ul style="list-style-type: none"> - ZSC FR5400403 Vallée de l'Issoire ; - ZSC FR5400405 Coteaux calcaires entre Bouchauds et Marsac ; - ZSC FR5400406 Forêt de la Braconne ; - ZSC FR5400407 Grotte de Rancogne ; - ZSC FR5400408 Vallée de la Tardoire ; - ZSC FR5400410 Chaumes de Boissières et coteaux de Chateauneuf sur Charente ; - ZSC FR5400411 Chaumes de Vignac et de Clérignac ; - ZSC FR5400413 Vallées calcaires péri-angoumoises ; - ZSC FR5400419 Vallée de la Tude ; - ZSC FR5400420 Coteaux du Montmorélien ; - ZPS FR5412006 Vallée de la Charente en amont d'Angoulême ; - ZPS FR5412006 Plaine de Villefagnan ; - ZPS FR5412023 Plaines de Barbezières à Gourville ; - ZSC FR5402009 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluents ; - ZSC FR5400417 Vallée du Né ; - ZSC FR5400422 Landes de Touvérac Saint-Vallier ; - ZPS FR5412019 Région de Pressac étang de Combourg.
Contacts utiles	Animateur(rice) du site ou des sites concernés
Source d'information	Site internet des services de l'État en Charente : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples d'impacts potentiels et de solutions envisageables pour supprimer ces impacts ; la liste n'est évidemment pas exhaustive.

Impacts potentiels	Solutions envisageables
Destruction d'habitats (milieux naturels) d'intérêt communautaire avec impact potentiellement fort sur certains habitats très fragiles ou très localisés (faible surface).	Choisir la zone d'implantation du projet en évitant les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site et en s'éloignant le plus possible des habitats les plus menacés (dits « habitats prioritaires »)
Destruction d'habitats dits « habitats d'espèces » servant à la reproduction ou au repos d'espèces animales d'intérêt communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir la zone d'implantation du projet en fonction des habitats d'espèces inventoriés sur le site et en s'éloignant le plus possible des zones de reproduction ; - S'engager à laisser un maximum d'arbres morts ou creux, et ne constituant aucun danger pour la population, afin de permettre aux chauves-souris et aux oiseaux de conserver un refuge.
Destruction d'espèces d'intérêt communautaire, notamment d'espèces végétales (Sabot de Vénus, etc.) par piétinement, arrachage, cueillette.	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir la zone d'implantation du projet en tenant compte des inventaires connus d'espèces d'intérêt communautaire ; - Visualiser/indiquer les zones interdites à l'accès du public (pancartes, clôtures, etc.) - Informers le grand public (rappel des interdictions de cueillette, etc.)
En cas de franchissement d'un cours d'eau : risque d'augmentation de la turbidité de l'eau (par remise en suspension de sédiments, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - Bien choisir le lieu du franchissement du cours d'eau ; - Éviter le piétinement sur les berges du ruisseau ; - Prévoir un aménagement facilitant le franchissement du ruisseau, sans avoir à pénétrer dans l'eau.
En cas de présence de cours d'eau et autres zones humides : risque de pollution.	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas utiliser de traitements chimiques ou autres substances polluantes (désherbants, pesticides, etc.) à proximité des cours d'eau, lacs, étangs, marais ; - Éloigner le plus possible tout équipement ou installation susceptibles d'être sources de pollution des cours d'eau et autres zones humides.
Dérangement d'espèces animales, y compris en cas d'activités nocturnes (bruit, lumière, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - S'éloigner au maximum des secteurs de reproduction d'oiseaux d'intérêt communautaires ; - Réduire le niveau sonore et l'éclairage ; - Veiller à ne pas être dans un secteur propice aux chauves-souris ; - Ne pas éclairer directement les falaises où nichent des oiseaux.
Dérangement dû à la phase de travaux, voire écrasement de nids ou de couvées.	- Réaliser les travaux hors période de reproduction.
Destruction d'espèces végétales ou de milieux naturels pendant la phase de travaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les zones où les engins ne doivent pas pénétrer au cours des travaux ; - Visualiser ces zones (rubans, etc.) pendant la phase de travaux (mettre en défend).

Liste des communes des sites Natura 2000 en Charente concernés par l'item 30 (1/2)

Sites Natura 2000	Communes
Vallée de l'Issoire ZSC FR5400403	Brillac, Confolens, Esse, Lessac.
Coteaux calcaires entre Bouchauds et Marsac ZSC FR5400405	Hiersac, Marsac, Saint-Cybardeaux.
Forêt de la Braconne ZSC FR5400406	Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Garat, Jauldes, Mornac, Rivières, Rochette, Saint-Projet-Saint-Constant, Touvre.
Grotte de Rancogne ZSC FR5400407	Rancogne.
Vallée de la Tardoire ZSC FR5400408	Écuras, Eymouthiers, Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède.
Chaumes de Boissières et coteaux de Châteauneuf sur Charente ZSC FR5400410	Angeac-Champagne, Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Graves, Graves-Saint-Amant.
Chaumes de Vignac et de Clérignac ZSC FR5400411	Claix, Roullet-Saint-Estèphe, Saint-Estèphe.
Vallées calcaires péri- angoumoises ZSC FR5400413	Couronne, Dirac, Garat, Mouthiers-sur-Boëme, Puymoyen, Soyaux, Torsac, Vœuil-et-Giget.
Vallée de la Tude ZSC FR5400419	Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors (Canton de Montmoreau-Saint-Cybard), Chalais, Charmant, Courgeac, Courlac, Juignac, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial, Sérignac.
Coteaux du Montmorélien ZSC FR5400420	Berneuil, Brie-sous-Chalais, Châtignac, Courgeac, Courlac, Gurat, Juignac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Palluaud, Ronsenac, Saint-Amant, Sainte-Souline, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Salles-Lavalette.
Vallée de la Charente en amont d'Angoulême ZPS FR5412006	Ambérac, Balzac, Cellettes, Chapelle, Fontclaireau, Fontenille, Fouqueure, Genac, Gond-Pontouvre, Hiersac, Lichères, Luxé, Mansle, Marcillac-Lanville, Marsac, Montignac-Charente, Mouton, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Groux, Saint-Yrieix-sur-Charente, Vars, Villognon, Vindelle, Vouharte.
Plaine de Villefagnan ZPS FR5412021	Bessé, Brettes, Charmé, Courcôme, Ébréon, Embourie, Empuré, Ligné, Magdeleine, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Souvigné, Tusson, Villefagnan.
Plaine de Barbezières à Gourville ZPS FR5412023	Auge, Auge-Saint-Médard, Barbezières, Bonneville, Gourville, Mons, Montigné, Oradour, Ranville-Breuillaud, Verdille.

Liste des communes des sites Natura 2000 en Charente concernés par l'item 30 (2/2)

Sites Natura 2000	Communes
<p align="center">Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluents ZSC FR5402009</p>	<p>Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boème, Nercillac, Nersac, Réparsac, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Sainte-Sévère, Saint-Estèphe, Saint-Même-les-Carières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan</p>
<p align="center">Vallée du Né ZSC FR5400417</p>	<p>Aignes-et-Puypéroux, Ambleville, Angeduc, Ars, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Chalignac, Champagne-Vigny, Châtignac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Étriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignières-Sonneville, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Pérignac, Plassac-Rouffiac, Porcheresse, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Genis-de-Blanzac, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac.</p>
<p align="center">Landes de Touvérac Saint-Vallier ZSC FR5400422</p>	<p>Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbreteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Chillac, Condéon, Guizengeard, Montchaude, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Tâtre, Touvérac, Yviers.</p>
<p align="center">Région de Pressac étang de Combourg ZPS FR5412019</p>	<p>Pleuville.</p>

Sites Natura 2000 dans la Charente

